

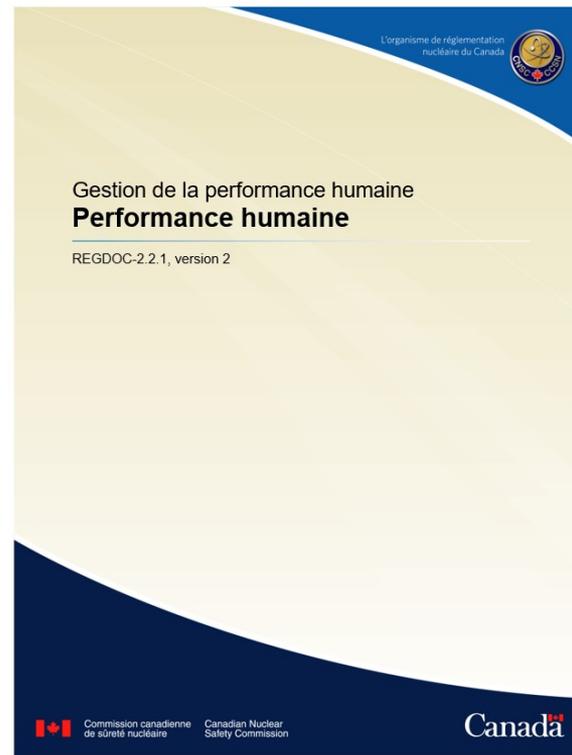


# REGDOC-2.2.1, *Performance humaine*, version 2

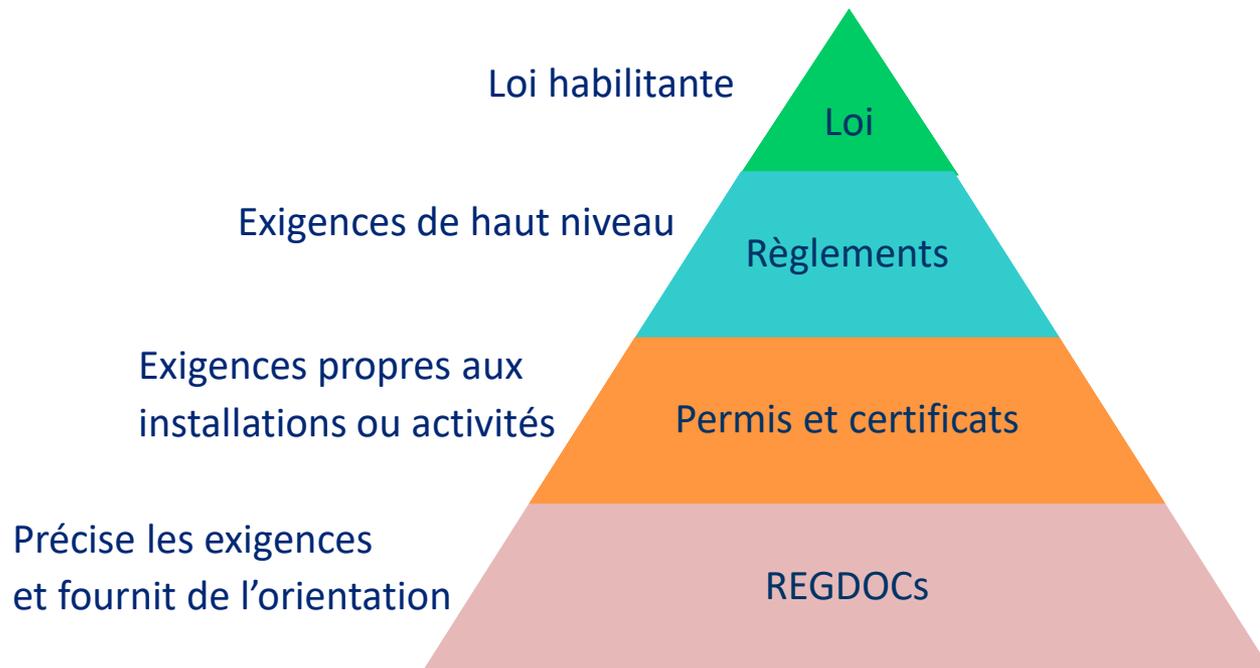
## Réunion de la Commission le 2 novembre 2023



## Acceptance du : **REGDOC-2.2.1, *Performance humaine***, version 2



- ✓ Cadre de réglementation
- ✓ Résumé des modifications au REGDOC
- ✓ Résultats de la consultation publique
- ✓ Mise en œuvre
- ✓ Conclusion et recommandation



Toutes les parties du cadre de réglementation œuvrent de concert pour énoncer les objectifs à atteindre, afin de prévenir les risques déraisonnables pour l'environnement, la santé et la sécurité des personnes et la sécurité nationale.

## 1.0 Installations et activités réglementées

- 1.1 Installations dotées de réacteurs
- 1.2 Installations nucléaires de catégorie IB
- 1.3 Mines et usines de concentration d'uranium
- 1.4 Installations nucléaires de catégorie II
- 1.5 Homologation d'équipement réglementé
- 1.6 Substances nucléaires et appareils à rayonnement

## 2.0 Domaines de sûreté et de réglementation

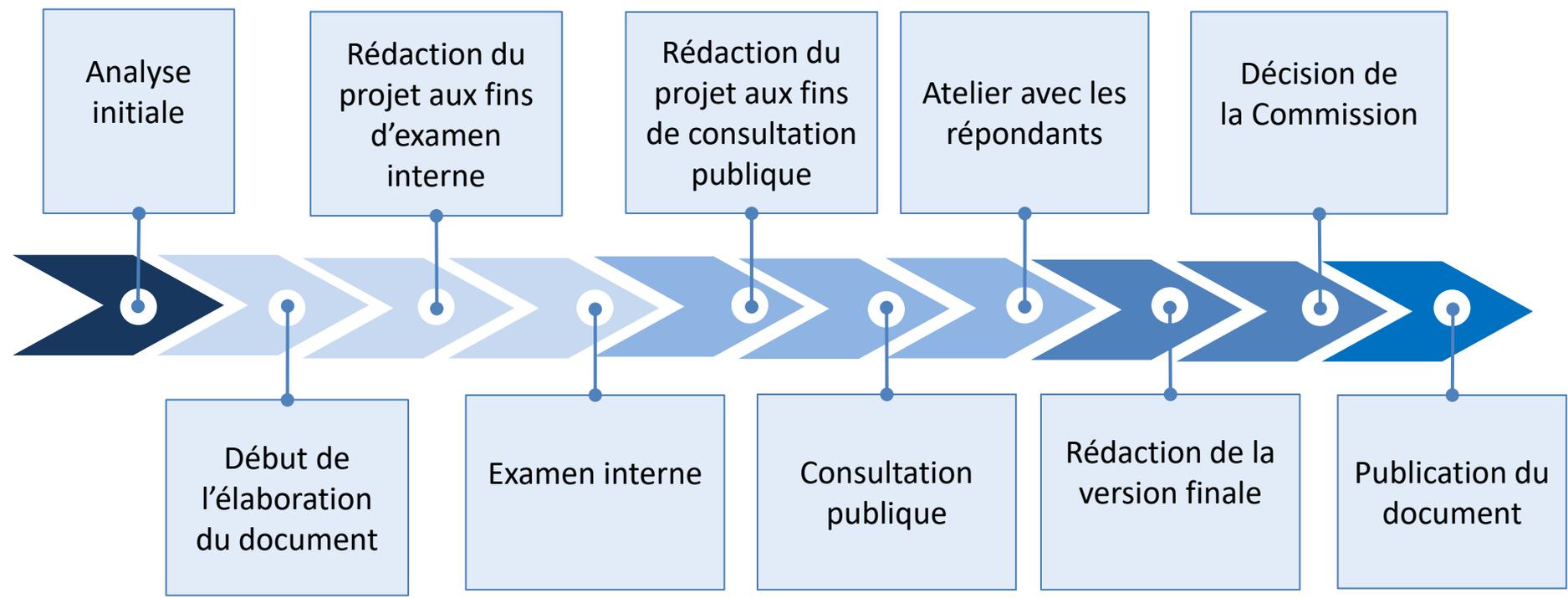
- 2.1 Système de gestion
- **2.2 Gestion de la performance humaine**
- 2.3 Conduite de l'exploitation
- 2.4 Analyse de la sûreté
- 2.5 Conception matérielle
- 2.6 Aptitude fonctionnelle
- 2.7 Radioprotection
- 2.8 Santé et sécurité classiques

- 2.9 Protection de l'environnement
- 2.10 Gestion des urgences et protection-incendie
- 2.11 Gestion des déchets
- 2.12 Sécurité
- 2.13 Garanties et non-prolifération
- 2.14 Emballage et transport

## 3.0 Autres domaines de réglementation

- 3.1 Exigences relatives à la production de rapports
- 3.2 Mobilisation du public et des Autochtones
- 3.3 Garanties financières
- 3.4 Séances de la Commission
- 3.5 Processus et pratiques de la CCSN
- 3.6 Glossaire de la CCSN

# PROCESSUS D'ÉLABORATION DES REGDOC



Les REGDOC sont élaborés selon un processus itératif

## Objectif en matière de sûreté

Établir les exigences et l'orientation relatives à la façon dont un titulaire de permis atteint ses objectifs en matière de performance humaine et de sûreté.

## Objet

Fournir des renseignements sur la façon de gérer, de manière exhaustive et intégrée, les facteurs humains, technologiques et organisationnels (HTO) qui sont associés au programme de performance humaine d'un titulaire de permis.

## Portée

Demandeurs et titulaires de permis d'installations nucléaires de catégorie I et de mines et d'usines de concentration d'uranium.



Fournir une clarté  
à l'égard de la  
réglementation

- Résultats des inspections passées
- Changements à la réglementation



S'aligner sur les  
pratiques  
internationales

- Orientation, littérature et recherche internationales
- Autres organismes de réglementation nucléaire



Refléter le  
contexte canadien

- Principes et orientations de l'industrie

## Exigences claires pour le programme de performance humaine

- **Décrit quatre exigences** associées au programme : documenter, mettre en œuvre, diriger et apprendre.
- **Définit le programme**, explique clairement les exigences et fournit de l'orientation à titre indicatif.

## Introduction de l'approche systémique

- Exige une compréhension de l'erreur humaine au moyen d'une analyse systémique.
- Utilise le modèle internationalement reconnu « humain-technologie-organisation (HTO) »
- Offre de la souplesse dans l'application de l'approche, en utilisant une perspective plus large

## Assurer un leadership actif et visible

- Reconnaît le rôle que joue la direction dans le soutien de la performance humaine.
- Fait référence à des recherches pertinentes, p. ex. le leadership cité comme contributeur clé à la sûreté
- Harmonisation avec les exigences et l'orientation relatives à la culture de sûreté et au système de gestion, renforçant ces domaines clés

## Accent mis sur l'amélioration continue

- vise à favoriser un environnement où les travailleurs sont encouragés à signaler leurs préoccupations ou à suggérer des améliorations.
- Aide les titulaires de permis à mieux comprendre les écarts entre le travail prescrit et le travail réellement effectué.
- Offre de la souplesse quant aux mesures qu'un titulaire de permis prend pour apprendre et s'améliorer.

# THÈMES ABORDÉS DURANT LA CONSULTATION

La version 2 a été affichée aux fins de consultation d'août à décembre 2022, période au cours de laquelle 36 commentaires provenant de 7 répondants ont été reçus sur les sujets suivants :

1

Programme de performance humaine

2

Culture d'équité

3

Approche graduelle tenant compte du risque

4

Approche systémique

5

Rôle de la mise en œuvre

## Les éléments clés de la mise en œuvre sont les suivants :

- Assurer la sensibilisation des inspecteurs de la CCSN et les titulaires de permis
  - Couvrir les concepts clés associés aux facteurs HTO
  - Fournir des renseignements sur les façons dont les titulaires de permis peuvent satisfaire aux exigences
  - Le matériel sera disponible sur demande, après la mise en œuvre
- Le personnel de la CCSN tiendra des réunions périodiques avec des groupes de titulaires de permis et des titulaires de permis individuels pour discuter de la mise en œuvre.
- Le personnel de la CCSN demandera aux titulaires de permis appropriés de soumettre un plan de mise en œuvre aux fins de conformité avec le document.

**Le personnel de la CCSN prévoit des répercussions positives sur la surveillance réglementaire et les activités des titulaires de permis :**

- Attentes réglementaires claires et non normatives
- Harmonisation avec les bonnes pratiques réglementaires internationales
- Amélioration continue grâce à la mise en œuvre et à une stratégie de mobilisation

Le **REGDOC-2.2.1, version 2**, clarifie les exigences et fournit de l'orientation pour comprendre et gérer les facteurs HTO afin d'atteindre une performance humaine sûre et efficace.

**Le personnel de la CCSN recommande que :**

La Commission accepte le **REGDOC-2.2.1, *Performance humaine, version 2***



# Restez branchés!

Merci! Des questions?



[suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca)

